



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 1999
Français
Original: anglais

Commission du droit international

Cinquante et unième session
Genève, 3 mai-23 juillet 1999

Ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session

Qui doit s'ouvrir à l'Office des Nations Unies à Genève le lundi 3 mai 1999, à 15 heures

1. Nomination à des sièges devenus vacants après élection.
2. Organisation des travaux de la session.
3. Responsabilité des États.
4. Responsabilité internationale pour les conséquences préjudiciables découlant d'activités qui ne sont pas interdites par le droit international (prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses).
5. Réserves aux traités.
6. La nationalité en relation avec la succession d'États.
7. Protection diplomatique.
8. Actes unilatéraux des États.
9. Immunités juridictionnelles des États et de leurs biens.
10. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission.
11. Coopération avec d'autres organes.
12. Date et lieu de la cinquante-deuxième session.
13. Questions diverses.